

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 08/258 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE DECIDANT LA REFORME DE DIVERS MOBILIERS DE BUREAUX ET LA DESAFFECTATION D'UNE PIQUEUSE UTILISEE PAR LE SERVICE DE REPROGRAPHIE ET HABILITANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A FAIRE DON A L'ASSOCIATION « LA FRATERNITE DU PARTAGE » DES MOBILIERS REFORMES ET A CEDER LA PIQUEUSE A L'IMPRIMERIE CACCAVELLI

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2008

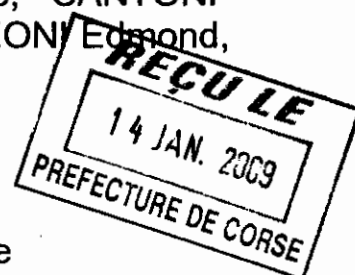
L'An deux mille huit, et le dix-huit décembre, l'Assemblée de Corse régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre, ALLEGRINI-SIMONETTI Jean-Joseph, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GUAZZELLI Jean-Claude, GIUDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCONI Marie-Jeanne, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMEONI Edmond, SISCO Henri, STEFANI Michel

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme ALIBERTINI Rose à M. DOMINICI François
Mme ANGELI Corinne à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette
M. BIANCUCCI Jean à Mme COLONNA Christine
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène
Mme GORI Christiane à Mme BIANCARELLI Gaby



Mme GUERRINI Christine à M. MONDOLONI Jean-Martin
 M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
 Mme RICCI Annie à M. GALLETTI José
 Mme RICCI-VERSINI Etienne à Mme NATALI Anne-Marie
 Mme RISTERUCCI Josette à M. BUCCHINI Dominique
 Mme SCOTTO Monika à Mme BURESI Babette
 M. TALAMONI Jean-Guy à Mme PROSPERI Rose-Marie
 M. VERSINI Sauveur à Mme MOSCONI Marie-Jeanne

ETAIT ABSENTE : Mme

BIZZARI-GHERARDI Pascale.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
VU la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
VU la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
VU la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
VU la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
APRES avis de la Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

DECIDE de réformer les mobiliers de bureau dont la liste figure en annexe et de désaffecter la piqueuse acquise en 2000 pour les besoins du service de reprographie.



ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à faire don à l'association « La Fraternité du Partage » des mobiliers réformés et à céder la piqueuse à l'imprimerie CACCAVELLI au prix de 1 200 €.

ARTICLE 3 :

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 18 décembre 2008

Pour copie certifiée conforme à l'original Le Président de l'Assemblée de Corse,
pour le Président de l'Assemblée de Corse

En par délégalion
Le Secrétaire Général de l'Assemblée


Serge TOMI


Camille de ROCCA SERRA




ANNEXES

**MOBILIER REFORME CTC CEDE A TITRE GRACIEUX A
L'ASSOCIATION « LA FRATERNITE DU PARTAGE »**

- ✦ 2 armoires 1980 x 1200 métallique
- ✦ 1 bureau piètement métal plateau stratifié 1600 x 800
- ✦ 1 bureau stratifié 1400 x 800
- ✦ 1 table informatique métallique 800
- ✦ 1 table informatique stratifié piètement métal 1200
- ✦ 1 bureau stratifié 1400 x 800
- ✦ 1 bureau piètement métal plateau stratifié 1600 x 800
- ✦ 3 sièges sur roulettes revêtement tissu
- ✦ 1 armoire métallique 1980 x 1000

me

COURRIER "ARRIVÉE"

14 NOV. 2008

**DIRECTION DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

Collectivité Territoriale de Corse
Monsieur Le Directeur de l'Administration Générale
Monsieur Jean PINELLI
Hôtel de Région
22, Cours Grandval - BP 215
20187 AJACCIO Cedex 1

Ajaccio, le 20 octobre 2008

Monsieur Le Directeur,

Faisant suite à un entretien avec Monsieur RENNE, nous avons appris que ses services avaient à disposition une machine «Piqueuse de carnets» dont ils ne se serviraient plus depuis quelques années.

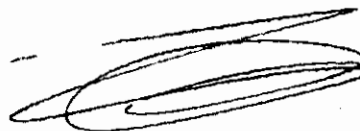
Nous serions intéressé par cette machine et nous nous permettons de venir vers vous afin de vous soumettre une proposition de rachat.

Notre offre est de 1200,00 euros T.T.C.

Dans l'attente d'une réponse favorable, nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Gérant,

Franck CACCAVELLI.



code banque: 14607 - guichet: 00088 - n° cpte: 08821528912 - clé rib: 97 - domiciliation: Ajaccio Impérial